

● La presse a largement commenté le cas d'un habitant de Saint-Macaire (Gironde), traduit devant le Tribunal correctionnel de Bordeaux pour s'être mis nu dans son jardin, à la vue des voisins.

C'est d'un véritable évangile du nudisme dont l'inculpé se réclame pour sa défense : « Vêtu, j'étais débile et fragile ; maintenant, je suis devenu beau, résitant et fort ». Le président et le substitut lui conseillèrent de rejoindre les camps spécialisés. « Je ne peux pas me contenter de faire cent kilomètres pour être un nudiste du dimanche ! » Cinq cents nouveaux francs d'amende. « Merci, Monsieur le Président, c'est le prix du costume que je porte pour vous faire honneur ».



Une plage naturiste du Médoc

MONTALIVET